

**Réponses du MRNF-secteur faune aux questions de la Commission du BAPE sur le
projet de terminal méthanier de Rabaska à Lévis**

C10. Impacts du projet sur les espèces de poisson faisant l'objet de mesures de gestion particulières.

D'abord le secteur faune du MRNF conserve une préoccupation générale importante quant aux modifications qui sont susceptibles de survenir dans la zone littorale et l'habitat du poisson suite à l'implantation d'une jetée d'amarrage constituée de 350 piliers de 1m de diamètre. Comment le milieu évoluera avec les changements qui surviendront par rapport aux courants, aux vagues et aux glaces et comment l'habitat du poisson sera modifié? Aucune réponse détaillée et documentée n'a été reçue à cette étape. En conséquence, il faut s'inquiéter d'une perte d'habitat dans le rayon d'action de la jetée en l'absence de connaissance plus certaine. En plus d'inclure l'espace occupé par les piliers, la zone d'accostage et les différentes infrastructures maritimes, la perte doit inclure la zone d'influence de chacun de ces éléments.

Par ailleurs, la durée prolongée des travaux de construction pourrait avoir une incidence sur les déplacements des espèces migratrices par les nuisances occasionnées (bruit, vibrations, lumière, turbidité). À cet égard, nous sommes d'avis que préventivement, il devra y avoir interruption des travaux pendant l'obscurité car les migrations se font principalement à cette période.

Par ailleurs, pour chaque espèce énumérée à la question C10, nos commentaires sont les suivants :

- Alose savoureuse : présente à certaines périodes, lors des migrations de montaison (adultes anadromes vers les frayères) et d'avalaison (des alosons de moins d'un an qui vont poursuivre leur croissance en mer en se déplaçant par les zones peu profondes); Impacts du projet inconnus. Le passage des jeunes aloses s'effectue principalement pendant les mois de juillet et août.
- Éperlan arc-en-ciel : deux populations anadromes génétiquement distinctes coexistent dans le secteur dont l'une est désignée vulnérable (celle du sud de l'estuaire). Celle-ci se reproduit au ruisseau de l'Église (et 3 autres rivières, plus en aval) mais des données récentes indiquent qu'il y a une forte probabilité qu'il y ait aussi de la reproduction plus en amont, probablement à même le fleuve puisque les tributaires y ont été inventoriés et ne montraient pas de signes d'utilisation comme frayère par l'espèce. Un impact de la jetée est possible sur une zone de reproduction qui pourrait exister dans ce secteur. Il y a un besoin de ressources pour vérifier cette possibilité sur deux années consécutives et pour compenser les pertes le cas échéant.
- Anguille d'Amérique; espèce catadrome qui sera probablement désignée vulnérable ou menacée vu la chute d'abondance très marquée au cours de la dernière décennie. Présente lors des migrations de montaison et d'avalaison. Impacts du projet inconnus.

- Esturgeon noir : le secteur faune du MRNF manifeste deux préoccupations principales : au niveau des adultes, il y a les risques reliés à la navigation de bateaux de fort tirant d'eau qui ne laissent que peu de dégagement pour les individus anadromes de forte taille. Ces esturgeons adultes utilisent les zones profondes pour remonter vers les secteurs de reproduction en amont; des accidents surviennent qui impliquent des individus de grande valeur (photo 1 du 11 juillet 1992 d'un individu frappé par une hélice de bateau et échoué mort dans la baie de Beauport; l'esturgeon avait entre 39 et 51 ans d'âge et pesait, malgré son état, 335 livres). D'autre part, la nécessité de draguer la traverse du nord pourrait s'accroître en particulier pour assurer le passage sécuritaire de navires de plus en plus gros; ce dragage touche directement l'habitat de croissance des juvéniles (photo 2). La traverse nord est le tronçon du fleuve qui fait l'objet des dragages les plus importants et les plus fréquents à cause de la présence du bouchon de turbidité.

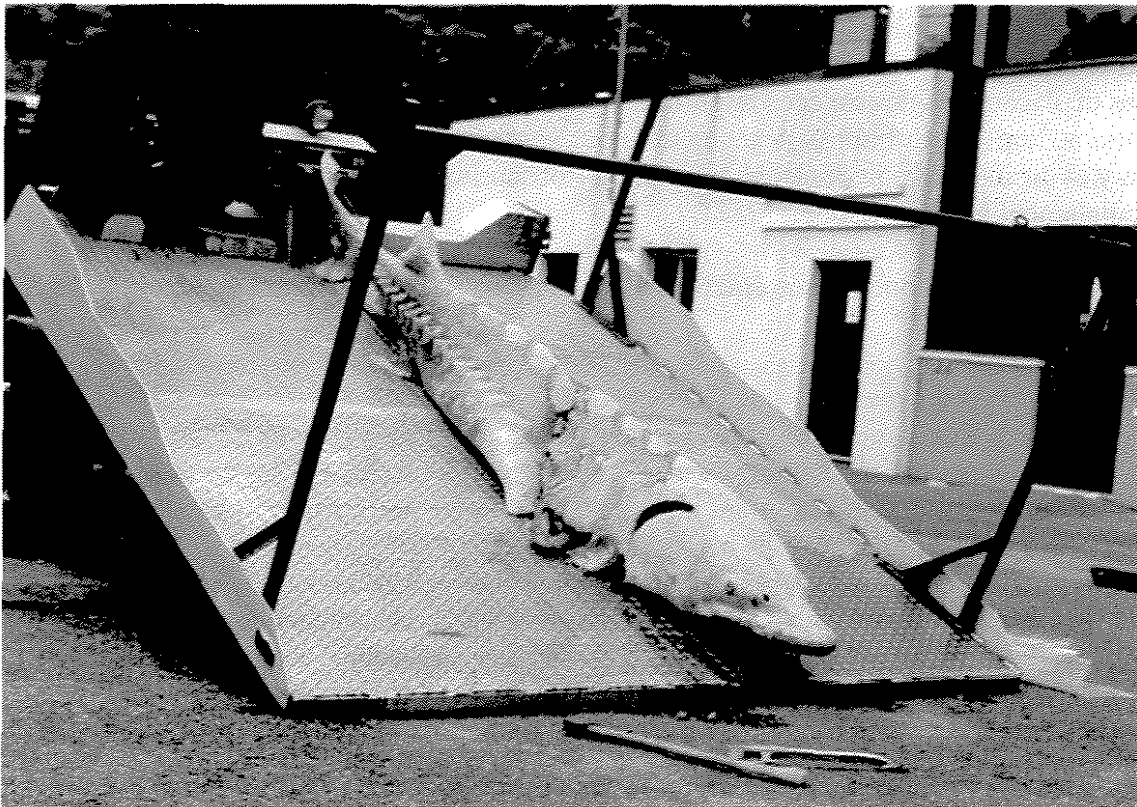


Photo 1. 11 juillet 1992, esturgeon noir adulte trouvé mort sur les battures de Beauport; il avait été frappé par une hélice de bateau; il pesait 335 livres et son âge a été estimé entre 39 et 51 ans.

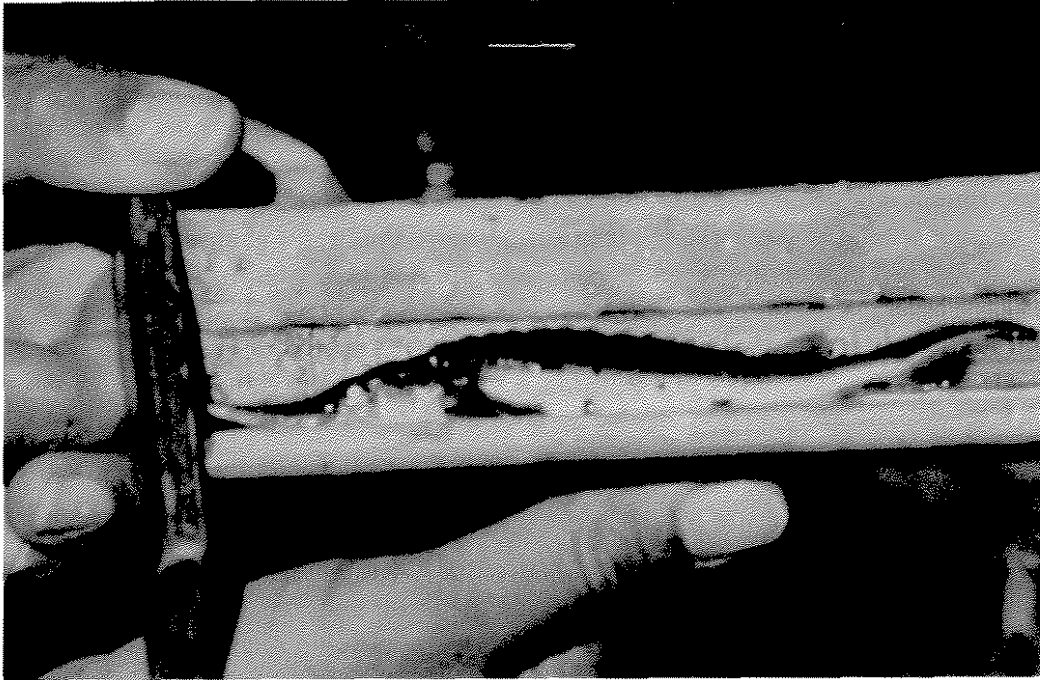


Photo 2. juillet 2000, Archipel de Montmagny; jeune esturgeon noir de l'année capturé près du site de dépôt actuel des matériaux de dragage de la traverse du nord à l'île Madame.

- Esturgeon jaune; espèce dulcicole pour laquelle une désignation a été proposée par le COSEPAC (Comité sur le statut des espèces en péril au Canada) et qui pourrait se voir imposer des mesures de protection sévères. L'espèce fréquente le fleuve dans ce secteur jusqu'à la batture aux Loups-Marins en aval pour s'alimenter et croître.
- Bar rayé; espèce anadrome prédatrice disparue au début des années 1960 et qui fait actuellement l'objet d'un programme de réintroduction. L'espèce fréquente le secteur à différents stades de sa vie. Impacts inconnus mais ses proies constitués d'individus de petite taille de différentes espèces (éperlan, alose, gaspareau, fondule barré, poulamon...) sont susceptibles d'être touchées par la jetée.

C11. Assèchement des milieux humides et régime hydrologique du ruisseau Saint-Claude. Autres préoccupations à cet égard.

Il importe de préciser qu'en regard de tout impact occasionné par un projet, notre analyse consiste à évaluer d'abord si cet impact peut être évité, ensuite comment l'atténuer et en dernier lieu, comment compenser les dommages résiduels qui ne pourront être ni évités ni atténués. Il faut aussi préciser que lorsque les informations disponibles sont insuffisantes, l'approche prudente doit être appliquée et celle-ci requière de prévoir le pire scénario et de mettre en place les mesures pour l'éviter. Dans le cas du pompage de la nappe phréatique autour des cuvettes, une des options soumises par le promoteur consiste à déverser les eaux dans le ruisseau et l'autre option, à les acheminer au fleuve.

- Compte tenu du peu d'information disponible sur le comportement des eaux souterraines, nous assumons que dans l'hypothèse où le pompage serait dirigé ailleurs que vers le ruisseau Saint-Claude, cette option est susceptible d'y causer une réduction marquée du débit en période d'étiage et, selon notre expérience, fort probablement son assèchement. Les milieux humides jouent un rôle régulateur reconnu du régime hydrologique des cours d'eau, en particulier, en fournissant une réserve d'eau qui supporte le débit en période d'étiage et en laminant les crues en période de ruissellement important. L'attrition d'une zone humide de 12,5 ha (la tourbière) couplée à l'assèchement de l'étang refuge sont donc susceptibles d'affecter de façon marquée le régime hydrologique du ruisseau Saint-Claude et l'habitat du poisson. Tous les amphibiens, reptiles, petits mammifères et oiseaux qui sont liés à la présence de l'eau ou à l'humidité du sol seront également affectés par l'abaissement de la nappe phréatique.
- Les rejets du pompage d'une eau de qualité réduite peuvent dégrader la qualité du milieu récepteur que celui-ci soit le ruisseau Saint-Claude ou un autre milieu aquatique (le fleuve ou un autre cours d'eau près du terminal); les tests effectués lors des essais de pompage ont montré la présence excessive de contaminants dont les matières en suspension et des métaux (fer, manganèse); le rejet ne pourra se faire directement sans traiter ces eaux au préalable ou en les faisant décanter dans un milieu de transition;
- La tourbière, l'étang refuge et la mare printanière située à proximité constituent des habitats fauniques particuliers qui seront fort probablement asséchés par une éventuelle opération de pompage; les tourbières sont des sites de nidification protégés pour la faune ailée et la sauvagine en particulier; dans la plaine du Saint-Laurent, le succès de l'éclosion des couvées y est le meilleur. Elles sont aussi un milieu de vie pour des amphibiens dont certains sont protégés vu leur situation précaire (salamandre sombre du nord);
- La possibilité d'éviter cet impact; nous supposons qu'il est techniquement possible d'éviter le pompage et l'assèchement de la tourbière et du petit lac d'abord, en abandonnant le talus nord-est pour cacher les réservoirs et par ailleurs, en imperméabilisant la cuvette de rétention de 10 m de profond où sont logés les 2 réservoirs. Aucun élément n'a été présenté par le promoteur nous portant à croire qu'il ne serait pas possible d'imperméabiliser les cuvettes.